

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010

PRESENTS : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, CHARRIER, PAULEAU, ROULLEAU, BIZON, BROSSEAU, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY

ABSENTS : Mme LIAIGRE et Mr GIRAUD (excusés)

1 – VISITE DU FOYER RURAL

Les élus ont visité le chantier en cours. Ils ont pris connaissance des modifications à apporter par rapport au marché initial, en plus ou en moins value. La pose de la charpente a pris un peu de retard mais les travaux devraient se terminer comme prévu.

2 – FORMATION POUR L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR

Celui-ci ne sera installé dans le sas d'entrée du Foyer Rural qu'à l'achèvement des travaux. Une réunion d'information et de formation sur son utilisation a eu lieu le mercredi 8 septembre. Les Présidents d'association accompagnés de quelques membres de leur bureau étaient invités, ainsi que les élus et le personnel communal. Cette formation était très intéressante. L'utilisation de cet appareil sera mentionnée sur le bulletin et largement diffusée.

3 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à sa délégation de pouvoir, le Maire informe le conseil qu'il a retenu :

⇒ le nouveau devis de l'entreprise LUSSAULT pour la mise en sécurité de la cloche N°1 et la mise en place d'une fausse bélière pour 2 470.79 € T.T.C ainsi que le remplacement du moteur volée de la cloche N°2 pour 937.26 € T.T.C.,

⇒ les devis de Mr Francis GABORIAU pour la réparation de la pompe du Petit Clou, pour un montant de 2 583.44 € TTC, ainsi que le changement du chauffe eau du foyer rural qui a percé, pour une somme de 3 726.63 € T.T.C.

4 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA FUTURE GARDERIE

Le Maire est autorisé à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Vendée Expansion, pour la restructuration de deux logements communaux en garderie périscolaire. La mission relative à la réalisation du programme est de 5 850 € H.T., c'dle relative au choix du maître d'œuvre à 3 250 € HT.

5 – CONVENTIONS ENTRE LE SYDEV ET LA COMMUNE POUR LES EFFACEMENTS DE RESEAU RUE DU GRAND LAY ET RUE DU PRE CAILLAUD

De nouvelles conventions ont été établies par le SYDEV, pour tenir compte de la participation du Département dans le cadre du Contrat Environnement Rural. Les participations seront les suivantes :

- Une partie de la rue du Grand Lay venant du bourg jusqu'au transformateur :

Nature des travaux	Montant HT.	Montant T. T.C.	Part. communale	
Réseaux électriques	30 331	36 276	0 %	0.00 €
Eclairage public	3 182	3 806	0 %	0.00 €
Com. Electro. Génie civil du réseau tél	8 612	10 300	58.19 %	5 994 €
TOTAL				5 994 €

- Rue du Pré Caillaud et la suite de la rue du Grand Lay

Nature des travaux (article 8 2011)	Montant HT.	Montant T. T.C.	Part. communale	
Réseaux électriques	72 306	86 478	12 %	8 677 €
Eclairage public	2 085	2 494	12 %	250 €
Com. Electro. Génie civil du réseau tél	9 122	10 910	58.19 %	6 349 €
TOTAL				15 276. €

Le Maire est autorisé à signer les nouvelles conventions à intervenir.

6 – AMENAGEMENT DE LA SECURITE AU CARREFOUR DE LA RD 43 ET DE LA VC 205 A LA MAISONNETTE, PN 79

Le Maire rappelle l'étude faite par l'agence routière de Pouzauges concernant le problème de sécurité routière au carrefour de la RD 43 et de la VC 205 au lieu dit la Maisonnette, PN 79. Les propriétaires concernées par des acquisitions foncières ont donné leur accord de principe. Le Conseil doit approuver le projet et accepter la participation financière qui représente 1/3 de la dépense, soit 17 558.53 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le projet et accepte la participation financière. Les travaux pourraient se réaliser en 2012.

7 – PARTICIPATION DU CLUB DES RETRAITES POUR L'ACHAT DU DEFIBRILLATEUR

A l'unanimité, le conseil accepte la participation du club des retraités de Monsireigne à hauteur de 728 €. Le chèque sera remis par le Président et le trésorier, lors de la prochaine réunion de conseil.

8 – TRANSPORT SCOLAIRE AU SEGPA DES HERBIERS

La Communauté de communes organise le transport scolaire pour les enfants qui vont au SEGPA des Herbiers. Elle facture les frais à la commune, déduction faite des aides du Conseil Général, soit pour Monsireigne, la somme de 134.14 €. Le Conseil décide de demander à la famille, le coût du transport qui aurait été facturé si l'enfant avait pris le car pour aller à l'école de Pouzauges, soit la somme de 120.63 €

9 – ASSURANCE DE L'EXTENSION DU FOYER RURAL

Le Maire est autorisé à signer un avenant au contrat initial avec Groupama, pour assurer l'extension du Foyer Rural.

10 – PLATEFORME EXTERIEURE AU GARAGE

Le Maire indique que la dépense concernant la réalisation d'une plateforme extérieure au garage, afin de canaliser les eaux de lavage des véhicules a coûté à la commune la somme de 1 276.91 € H.T.

11 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Seule la pose de panneaux pourrait se faire sur la partie sud de la toiture de la salle de sports. Il s'avère, après étude, que la pente est insuffisante et ne donnerait pas satisfaction.

12 – CAFE – ALIMENTATION

Monsieur le Maire informe le conseil que la personne qui s'intéressait à la poursuite de l'exploitation du café et de l'alimentation a abandonné son projet. Cette candidate a trouvé une autre opportunité, plus proche de son domicile.

Actuellement un éventuel repreneur négocie le prix de vente du fonds de commerce avec Mr et Mme Le Torrec. La Commune n'étant propriétaire que des locaux commerciaux et de la licence IV, le conseil ne peut que fixer les loyers.

13 – LOTISSEMENT DU CORMIER

Compte tenu de la vente de quatre lots, une partie du capital du crédit relais, soit la somme de 93 770€ sera remboursée à la Caisse d'Epargne.

14 – REPRISE DE LA PARCELLE ZP 221 POUR UN FUTUR LOTISSEMENT

Le Maire rappelle que lors de chaque réunion de conseil, les élus sont informés de l'évolution des ventes et des réservations des lots du lotissement du Cormier.

Compte tenu de celles-ci, le maire a résilié par lettre recommandée, la convention d'occupation précaire, concernant la location à Mr Michel RONDEAU, de la parcelle communale ZP 221, destinée à un futur lotissement. Cette résiliation a été faite dans les délais, soit 6 mois avant la prochaine échéance du 9 mars. La commune ne reprendra pas ce terrain avant l'échéance de la parcelle communale attenante, soit le 13 novembre 2011.

Le Maire informe les élus du refus du recommandé par Mr Michel RONDEAU.

15 – EXTENSION DE LA LAGUNE

A la demande du service de l'eau du Conseil Général, la commune doit engager une réflexion sur l'extension de la lagune, compte tenu de sa surcharge organique. Une personne du service de l'eau viendra en mairie, le vendredi 10 septembre pour préparer l'établissement d'un cahier des charges qui sera transmis à plusieurs bureaux d'études.

16 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, pour l'exercice 2009, a été remise à tous les conseillers.

17 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LAY (SAGE)

L'enquête publique relative au projet de SAGE s'est déroulée du 9 juin au 9 juillet 2010 inclus, sur le territoire des communes concernées par le périmètre. La commission locale de l'eau a fait de la qualité de l'eau potable l'objectif prioritaire du projet du SAGE du bassin du Lay. La copie du rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont consultables en mairie.

18 – ASSISES DEPARTEMENTALES DU PATRIMOINE FUNERAIRE

Les 7èmes assises départementales du patrimoine funéraire se dérouleront le samedi 23 octobre, de 14 H à 18 H, au Bois Tiffrais de Monsireigne, avec visite des cimetières pour se terminer par des conférences au foyer rural de Monsireigne. L'entrée est libre.

